

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-306/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1971 et promotion, au titre de l'année 1971, du personnel des cadres territoriaux.

n° 72-306/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
26 février 1972

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro  
10 mars 1972

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971 pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent : CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE A. — CADRE DES COMMIS DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS Pour commis principal, 1er échelon Ali Aree Khaire, pour compter du 1<sup>o</sup> janvier 1971 (Service d'hygiène). Abdallah Abdou Abdoulrad dit Djoumai, pour compter du 1er juillet 1971 (Travaux publics). Pour commis de 1re classe, 1er échelon Mahamoud Iman Chil, pour compter du 1er janvier 1971 (Santé). Aden Djama Douale, pour compter du 1er juillet 1971 (Santé). B. — CADRE DES EXPEDITIONNAIRES D'ADMINISTRATION Pour expéditionnaire principal, 1er échelon Abdallah Saïd Turki pour compter du 31 décembre 1971 (Finances).

#### Art. 2

Sont promus, au titre de l'année 1971, pour Compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Territoire dont les noms suivent :